



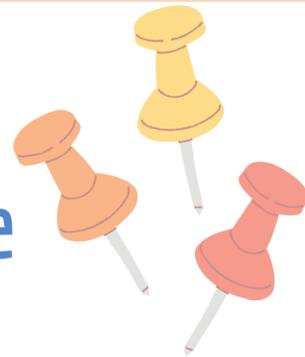
L'Association de Parents d'Élèves - APE

L'APE est une association de parents bénévoles dans l'animation de la vie scolaire. L'APE organise des événements tout au long de l'année: fête de l'école, vente de crêpes, bourse aux livres, etc. Grâce à ses actions, l'APE participe au financement des projets pédagogiques de l'école mais aussi de ses propres projets. L'APE est indépendante de l'école.



Les représentants de parents d'élèves

Elus par les parents d'élèves chaque année début octobre, les représentants de parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur, entre les familles, les enseignants, l'établissement et la commune. Ces "délégués" portent la voix et les préoccupations de chaque parent.



La coopérative scolaire

La coopérative scolaire est gérée par l'école. Une adhésion est demandée chaque année, pour chaque élève, dans le but de financer les différentes actions et projets éducatifs que l'école souhaite organiser.

Il n'y a aucune obligation de contribution, ni de montant minimum à verser, néanmoins la coopérative permet de financer des activités, comme les sorties au théâtre, au cinéma, et d'acheter du matériel pédagogique (feutres, peinture, jeux, livres...) quand le budget alloué à l'école est insuffisant.

